



**LAC D'ANNECY**

**REGLEMENT**

**Rencontre de photographes subaquatiques**

## ORGANISATION

Les Clichés d'eau douce sont organisés à SEVRIER dans les eaux du lac d'Annecy, par la commission audiovisuelle RABA et la commission audiovisuelle du Comité Départemental 74 de la FFESSM.

La rencontre est proposée aux photographes équipés d'un appareil de prise de vues numérique.

- Le Trophée « Clichés d'eau douce » sera attribué au photographe classé premier au classement général.
- Le Trophée Alain Colas récompensera une image sur le thème « Hymne à la vie »
- Le meilleur photographe Haut Savoyard sera récompensé par un Prix Spécial remis par le Codep74.

Le nombre total de participants (dans l'ordre d'inscription) sera limité en fonction de la capacité des bateaux disponibles.

Les dates, modalités d'inscription et tarifs sont résumés dans la plaquette annonçant la rencontre.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Etre niveau II, en possession de la licence de l'année en cours de la FFESSM et d'un certificat médical de non contre-indication de l'année en cours.

- \* Les participants non licenciés à la FFESSM (Suisse, FSGT, etc.) devront fournir une preuve d'assurance et posséder un niveau équivalent au niveau 2 CMAS.
- \* Une dérogation, à titre exceptionnel, pourra être appliquée pour un photographe niveau I accompagné d'un plongeur E2 au minimum.

La date limite d'inscription est fixée à 2 semaines avant la date du concours, soit le 30 août 2014.

## THEMES

Trois **thèmes** sont proposés :

- **ambiance**
- **macro / proxi**
- **clichés animaliers**

La série des **clichés animaliers** compte pour le classement **de la Coupe de France de photo animalière. Elle devra respecter strictement la réglementation de cette Coupe de France.**

Les photographes peuvent présenter des images dans les thèmes de leur choix.

Seuls les photographes ayant présenté des images dans les trois thèmes concourent pour le Trophée Clichés d'eau douce.

Pour chaque thème, les compétiteurs présenteront :

- ambiance : 2 images
- macro/proxi : 2 images
- clichés animaliers : 3 images

## CLASSEMENT et PRIX

Le Trophée **Clichés d'eau douce** sera décerné au photographe le mieux classé ayant présenté des photos dans chacune des 3 séries.

Prix par thèmes :

- prix ambiance
- prix macro/proxi
- prix animalier

Prix spéciaux :

- trophée Alain Colas « Hymne à la vie »
- prix du meilleur photographe haut savoyard

## LES EQUIPES

Une équipe est composée d'un photographe et d'un assistant chargé de sa sécurité qui peut le cas échéant servir de modèle.

Dans le cas où un photographe se présente seul, il sera regroupé avec un autre photographe ou avec un plongeur proposé par l'organisateur. Chaque équipe devra se conformer à la **réglementation en vigueur**.

## MATERIEL

Le photographe devra avoir en sa possession :

- Un appareil photographique numérique (Compact, Bridge, Reflex) ainsi que tous les accessoires lui permettant la prise de vue.
- Son matériel de plongée (ainsi que celui de son équipier) avec **blocs gonflés** en date de validité (épreuve ou TIV). Le gonflage sera effectué par l'organisation entre les deux manches. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'accès au gonflage à tout bloc en infraction. Prévoir une combinaison de bonne qualité compte tenue d'une eau comprise entre 15 et 20° C dans les zones de surface (0 - 10m) à cette époque de l'année. En dessous des 10 mètres environ la température chute brusquement de 10°C.

Interdiction de tout matériel informatique sur le bateau.

## DEROULEMENT

Les participants effectueront deux manches de deux heures sur des sites de plongée différents. Si le nombre de plongeurs est important et pour ne pas provoquer de gêne entre les compétiteurs, les organisateurs peuvent, par tirage au sort par équipe, affecter pour la première manche un premier groupe sur le 1<sup>er</sup> site de plongée et le second groupe sur le second site. Pour la seconde manche les groupes sont inversés.

Les plongées s'effectueront dans les deux heures imparties sur la zone définie par les organisateurs et la sécurité. Elles n'excéderont pas **20 mètres**. Toute infraction sera sanctionnée par une disqualification de l'équipe.

Dans le cas d'un dépassement du temps les dernières images chronologiquement prises seront neutralisées.

## REMISE DES CARTES MEMOIRES

Les compétiteurs amèneront deux cartes mémoire, l'une pour la première manche et l'autre pour la seconde manche, d'une capacité leur permettant de prendre un maximum de 150 vues pour l'ensemble des deux manches (addition des images présentes sur les cartes).

Toutes les cartes mémoire seront formatées en présence de l'organisateur. Elles porteront le numéro de l'équipe pour en faciliter sa restitution. De plus le numéro de l'équipe, remis par l'organisateur, sera pris en photo sur la première vue de chaque carte avant les départs en plongée.

## PRISE DE VUES

Au début de la compétition les horloges internes des boitiers seront toutes synchronisées. Chaque compétiteur ne pourra prendre au maximum que 150 vues pour l'ensemble des deux manches sans possibilité d'effacement, les numéros devant se suivre impérativement.

Le double enregistrement Raw et Jpeg est autorisé. Seuls les fichiers stockés au format **jpeg** seront pris en compte pour la compétition.

Il est autorisé d'utiliser les outils de correction d'image intégrés au boitier ; **mais il est interdit de recadrer une image pour le thème Clichés animaliers** (vérification faite lors du stockage sur l'ordinateur de l'organisateur). Ces manipulations peuvent se faire sur le bateau ou dans l'eau mais **dans la limite du temps imparti pour chaque manche**.

Les cartes mémoire seront remises à l'organisateur à l'issue de chacune des deux plongées.

## RESTITUTION DES CARTES MEMOIRES

Les cartes mémoire seront restituées aux compétiteurs lors de la séance commune de visionnage et de sélection (après déchargement sur l'ordinateur de l'organisation). Les compétiteurs disposeront de 1 heure 30 au total pour sélectionner 2 images pour chacun des thèmes ambiance et macro/proxi et 3 images pour le thème clichés animaliers. Tout débordement du temps imparti sera sanctionné.

Les compétiteurs peuvent se faire aider pour leur sélection par toute personne de leur choix à l'exception des membres du jury.

L'organisateur prélève sur son propre ordinateur les fichiers sélectionnés et effectue lui-même les modifications en présence des compétiteurs, selon leurs recommandations indiquées sur un formulaire spécial remis et signé par eux même. Ce formulaire comprend le numéro du photographe, les noms de fichiers choisis (voir ci-dessous), le thème, le sens de l'orientation verticale ou horizontale et le cas échéant, l'inversion de l'image (effet miroir droite gauche).

## REPERAGE DES FICHIERS

Pour chaque équipe les fichiers seront repérés uniquement par :

le numéro de l'équipe suivi de \_ (une lettre (M pour Macro, A pour Ambiance et C pour Clichés Animalier) suivi d'un nombre 1, 2 ou 3 suivant la vue et le thème.

Il ne devra y avoir aucun autre signe distinctif.

Par exemple les photos sélectionnées par l'équipe 4 pour ses 2 photos d'ambiance seront : 4\_A\_1 et 4\_A\_2 et pour les 3 de Clichés animaliers 4\_C\_1 ; 4\_C\_2 et 4\_C\_3.

## LE JURY

Il sera composé au maximum de cinq personnes dont un spécialiste bio. Il jugera les clichés dans chaque thème :

- Ambiance
- Macro / Proxi
- Clichés animaliers

Le classement Série (Trophée Clichés d'eau douce) comprenant l'ambiance, la macro, les clichés animaliers sera déterminé en fonction du cumul des points attribués dans chaque catégorie, affecté d'un coefficient minorateur en fonction du type d'appareil utilisé par l'équipe.

Coefficient minorant :

- Appareil compact sans flash extérieur déporté : coef = 1
- Autres équipements : coef = 0,95

## UTILISATION DES CLICHES

Le compétiteur photographe est l'auteur et en tant que tel reste seul propriétaire de ses œuvres. Il autorise la commission audiovisuelle RABA de la FFESSM à utiliser dans un but non lucratif les fichiers image (promotion et enseignement). En cas d'utilisation, l'auteur devra être cité.

Les organisateurs se réservent le droit de copier les fichiers pour les différentes commissions audiovisuelles de la FFESSM ainsi que pour les partenaires du concours qui en manifesteraient le désir.

**Nota** : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement sans préavis.

**Rappel** :

**Vos plongées devront obligatoirement observer les principes de palanquées et de sécurité de la FFESSM et la réglementation en vigueur.**

**Renseignements :**

**Anne BONTRON**  
Clichés d'eau douce  
**497 Route du Lac**  
**74 310 LES HOUCHES**

**Tel 06 83 51 36 04**  
**Fax 04 50 54 70 04**  
**Email : audiovisuelle@ffesm74.fr**

**PROGRAMME**

**SAMEDI**

- 08h00** Accueil et formalités, (au Club de Coulée Douce à Sevrier)
- 09h30** Départ de la première manche
- 12h30** Retour à La Coulée Douce et remise des cartes mémoires à l'organisateur
- 13h00** Repas (pique-nique)
- 14h00** Visualisation des images sur l'ordinateur de l'organisateur si le temps le permet
- 15h00** Départ de la seconde manche
- 18h00** Retour à La Coulée Douce et remise des cartes mémoires
- 19h15** Dîner pris en commun au Centre Jean XXIII d'Annecy-le-Vieux
- 21h00** Restitution des cartes mémoires aux compétiteurs pour sélection
- 22h30** Remise des fichiers aux organisateurs

**DIMANCHE**

- 08h30** Délibération du jury
- 09h00** Matinée libre pour les participants
- 12h00** Apéritif
- 12h30** Repas pris au Centre Jean XXIII d'Annecy-le-Vieux
- 14h00** Proclamation du Palmarès - Remise des prix - Projection des images